

PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE DE CARBONATE DE LITHIUM QUÉBEC LITHIUM INC.

ÉTUDE APPROFONDIE ADDENDA 1 – EFFETS CUMULATIFS

PROJET D'EXPLOITATION MINIÈRE DE CARBONATE DE LITHIUM QUÉBEC LITHIUM INC.

ÉTUDE APPROFONDIE ADDENDA 1 – EFFETS CUMULATIFS

V	ersion finale
	Présenté à bec Lithium inc.
G	Par ENIVAR inc.
Approuvé par : _	Yanick Plourde Directeur de projet, biol., M.Sc.

JUIN 2013 121-21686-00

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Québec Lithium inc.

Vice-président Développement durable : Donald Blanchet, ing., MBA

Surintendante Environnement : Émilie Bélanger

GENIVAR inc. (GENIVAR)

Directeur de projet : Yanick Plourde, biol. M. Sc.

Rédaction : Bernard Aubé-Maurice, biol. M. Sc.

Dominique Thiffault, biol. M. Sc.

Cartographie : Chantale Landry, tech. géomatique

Gilles Wiseman, géomaticien

Édition : Linette Poulin

Catherine Boucher

Référence à citer :

GENIVAR. 2013. Projet d'exploitation minière de carbonate de lithium. Québec Lithium. Étude approfondie – Addenda 1 – Effets cumulatifs. Rapport de GENIVAR à Québec Lithium inc. 21 p.

TABLE DES MATIÈRES

,				Page
	•		on	
Liste	des d	artes		v
1.	MISE	EN CO	NTEXTE	1
2.	POR	TÉE DE	L'ÉTUDE ET IDENTIFICATION DES CVE	1
	2.1	Omble	de fontaine	1
	2.2	Milieux	humides	2
3.		-	ROJETS ET ÉVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES DE MODIFIER LES	7
4.	ANA	LYSE DE	ES COMPOSANTES VALORISÉES DE L'ENVIRONNEMENT	11
	4.1	Omble	de fontaine	11
		4.1.1	Actions significatives	11
		4.1.2	État de référence	13
		4.1.3	Tendances historiques	13
		4.1.4	Mesures d'atténuation et de suivi	13
		4.1.5	Effets cumulatifs	15
	4.2	Milieux	humides	15
		4.2.1	Actions significatives	15
		4.2.2	État de référence	17
		4.2.3	Tendances historiques	18
		4.2.4	Mesures d'atténuation et de suivi	18
		4.2.5	Effets cumulatifs	18
5	RÉF	ÉRENCE	:s	21

LISTE DES TABLEAUX

		Page
Tableau 1	Synthèse des actions, projets ou événements passés, présents ou futurs susceptibles d'avoir affecté ou d'affecter les CVE	8
Tableau 2	Superficies de milieux humides dans la zone d'étude	17
	LISTE DES CARTES	
		Page
Carte 1	Projets, actions ou événements susceptibles d'affecter l'omble de fontaine	3
Carte 2	Projets, actions ou événements susceptibles d'affecter les milieux humides	5

1. MISE EN CONTEXTE

L'étude approfondie du projet minier Québec Lithium (GENIVAR, 2013) a été déposée à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) en février 2013. À la suite du dépôt de cette étude, l'ACEE signalait, dans une lettre datée du 3 avril 2013, que l'analyse des effets cumulatifs du projet ne respectait pas les lignes directrices (point 2.4.7) pour la préparation d'une étude d'impact environnemental en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE). C'est dans ce contexte qu'est réalisé le présent addenda qui vise à compléter l'analyse des effets cumulatifs à la satisfaction de l'ACEE.

2. PORTÉE DE L'ÉTUDE ET IDENTIFICATION DES CVE

Les enjeux d'un projet correspondent aux préoccupations majeures qu'il suscite. Les enjeux environnementaux identifiés dans le contexte du projet concernent principalement la protection des eaux de surface et des eaux souterraines, de même que l'intégrité des habitats aquatiques et terrestres. Les enjeux sociaux sont surtout reliés aux effets potentiels du projet sur les activités récréotouristiques et sur la qualité de vie des résidents qui habitent à proximité des infrastructures du projet. Aux grands enjeux du projet sont associées des composantes du milieu. Celles-ci ont été passées en revue afin de déterminer les composantes valorisées qui feront l'objet de l'évaluation des effets cumulatifs.

Pour être sélectionnée à titre de composante valorisée de l'environnement (CVE), une composante du milieu doit :

- être fortement valorisée par les populations concernées ou par les spécialistes;
- être susceptible d'être modifiée ou d'être touchée par le projet sans que l'importance de l'effet ne puisse être déterminée à cette échelle.

Les deux CVE suivantes ont été retenues pour l'analyse des effets cumulatifs :

- l'omble de fontaine et son habitat;
- les milieux humides.

2.1 Omble de fontaine

L'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) est une espèce prisée par les pêcheurs sportifs. De plus, selon les informations recueillies auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), il y aurait plusieurs ruisseaux à omble de fontaine dans une zone de 10 km de rayon autour des installations minières projetées.

Les limites spatiales retenues pour cette CVE sont celles du bassin versant dans lequel sera rejeté l'effluent minier, soit celui de la rivière Fiedmont (carte 1). Bien que le lac Lortie ne fasse pas partie du bassin versant de la rivière Fiedmont, le projet est susceptible d'affecter la recharge en eau de celui-ci, ce qui risque d'avoir un impact sur le niveau du lac. Puisque ce plan d'eau abrite également l'omble de fontaine, ce dernier est également inclus dans les limites spatiales retenues pour cette CVE. Ainsi, la zone d'étude pour cette CVE couvre un territoire d'environ 130 km².

1

GENIVAR

Juin 2013

Les limites temporelles ont été fixées selon les informations disponibles, la limite inférieure étant fixée à 1950 et la limite future à 2025, ce qui correspond approximativement aux premières activités minières considérées dans la zone d'étude et à l'année probable de fermeture de la mine.

Il n'a pas été possible d'obtenir de données quantitatives sur l'abondance des populations d'omble de fontaine ou sur la proportion d'habitats perdus dans la zone d'étude. Ainsi, l'indicateur retenu pour l'analyse de cette CVE consiste à évaluer, de façon qualitative, l'état de l'habitat de l'omble de fontaine et l'influence des activités humaines à l'intérieur de la zone décrite précédemment.

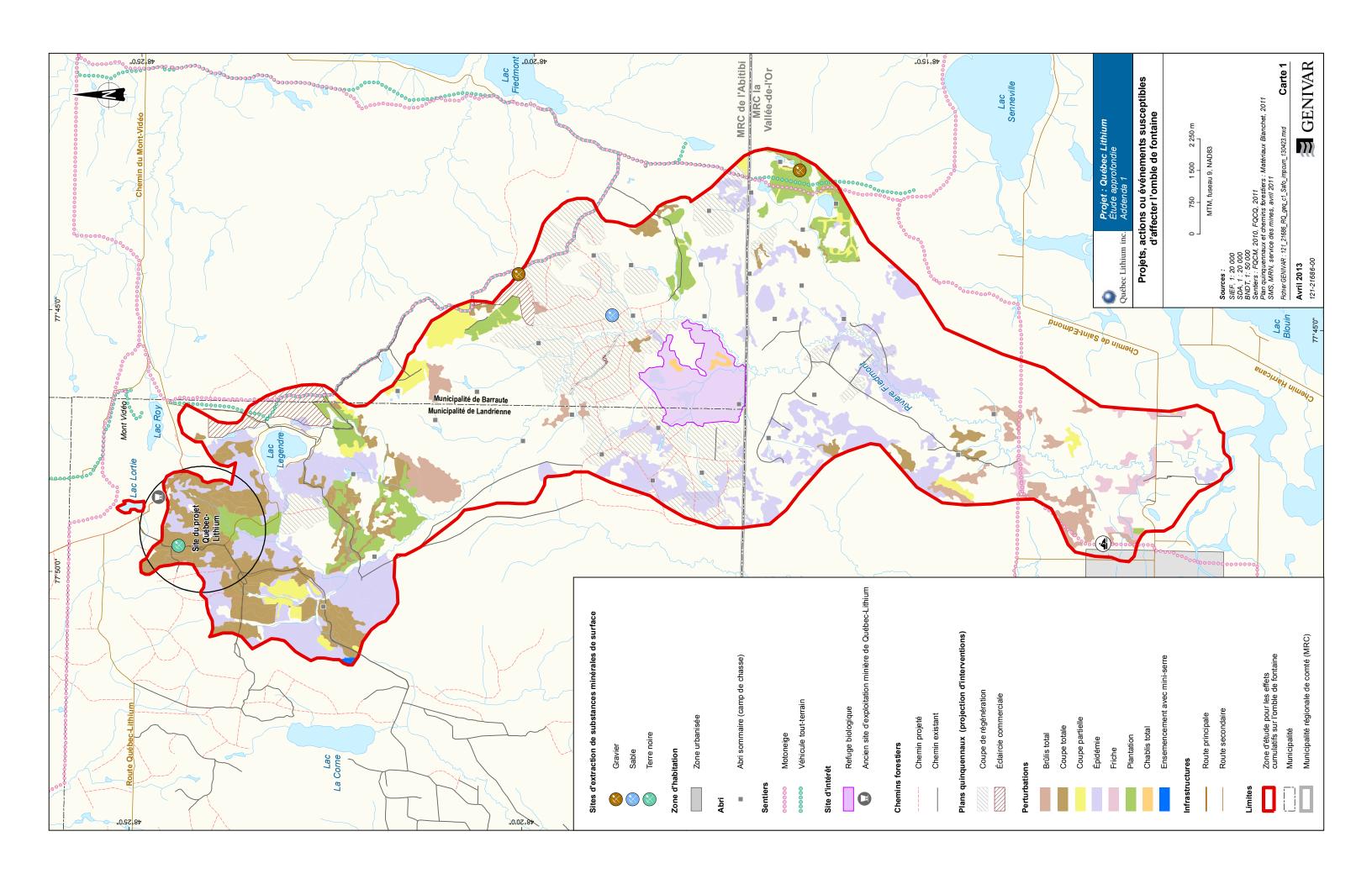
2.2 Milieux humides

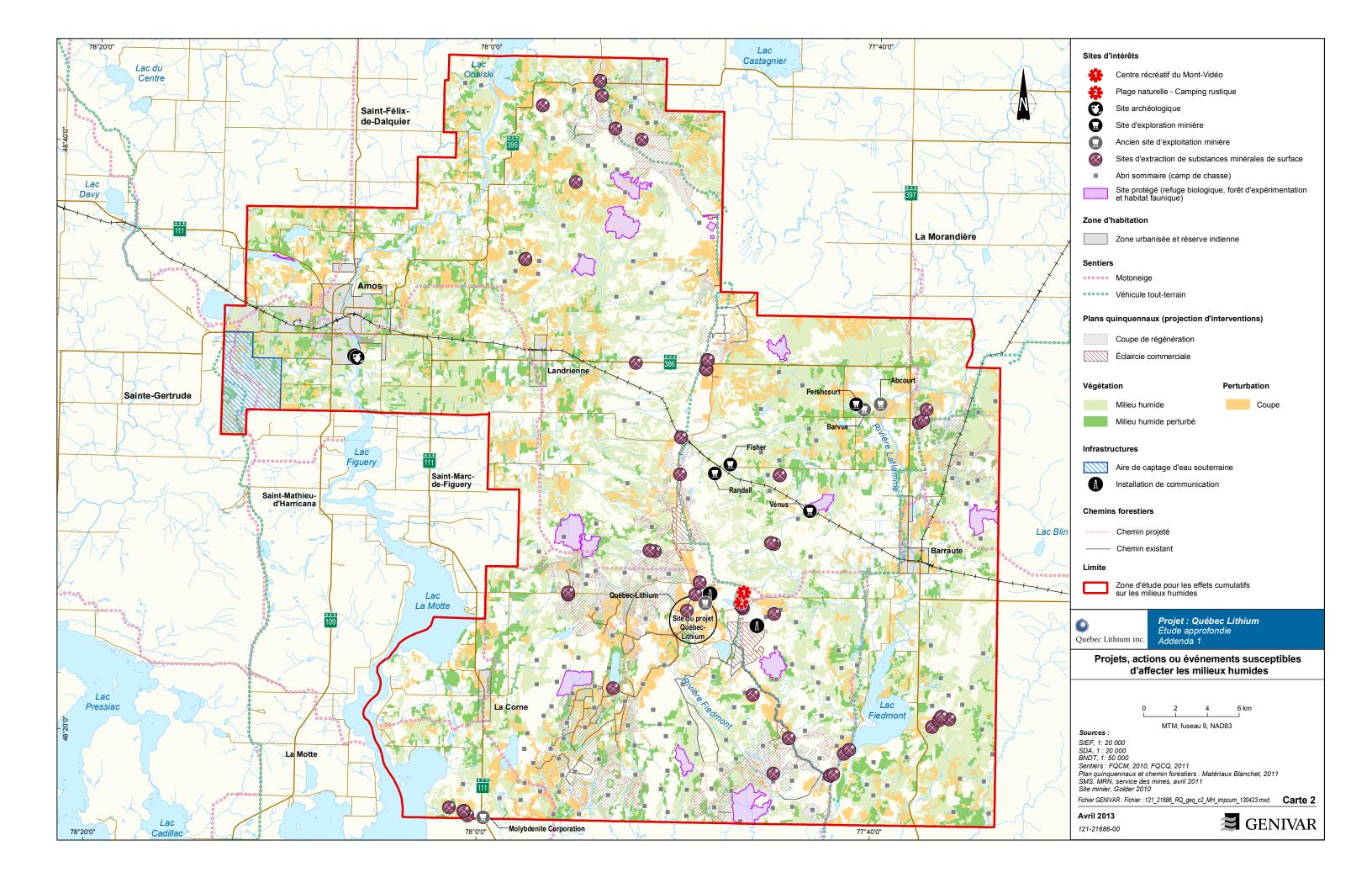
Les milieux humides remplissent de multiples fonctions. Ils jouent notamment un rôle important dans la régulation et la filtration des eaux. Ils servent aussi d'habitat à de nombreuses espèces floristiques et fauniques. Les milieux humides sont d'ailleurs protégés par diverses lois et règlements. La région de l'Abitibi-Témiscamingue est marquée par la présence d'une grande quantité de milieux humides.

Les limites spatiales retenues pour l'analyse des effets cumulatifs couvrent une superficie de 1 558 km² et englobent les municipalités de La Corne, Landrienne et Barraute, ainsi que la ville d'Amos (carte 2).

Les limites temporelles couvrent la même période que pour l'autre CVE, soit de 1950 à 2025. La limite inférieure de cet intervalle correspond au début des activités minières dans la zone d'étude, alors que la limite supérieure correspond à l'année probable de fermeture de la mine.

Compte tenu de l'information disponible pour évaluer les effets cumulatifs sur les milieux humides, l'indicateur retenu pour l'analyse de cette CVE est la superficie des milieux humides dans la zone d'étude.





3. ACTIONS, PROJETS ET ÉVÉNEMENTS SUSCEPTIBLES DE MODIFIER LES CVE

Afin de dresser un inventaire exhaustif des actions, projets et événements locaux et régionaux passés, en cours et futurs susceptibles d'affecter les CVE retenues, plusieurs demandes d'informations ont été adressées à différents représentants régionaux. En effet, des représentants des municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi et de la Vallée-de-l'Or, de même que des représentants des municipalités de Barraute, La Corne et Landrienne ont été consultés. Des demandes d'informations ont également été soumises au ministère des Ressources naturelles (MRN), au MDDEFP et au ministère des Transports du Québec (MTQ), ainsi qu'auprès d'organismes tels que Canards Illimités Canada, le Centre de plein air du Mont-Vidéo et le Club de motoneige Barraute inc. Les mentions faites par les intervenants du milieu tout au long de la préparation de l'étude approfondie ont également été prises en considération. Finalement, une revue de la littérature disponible a aussi été réalisée afin d'obtenir le plus d'information possible sur les actions, projets et événements passés, en cours et futurs susceptibles d'affecter les CVE retenues.

À partir de cette liste, les éléments les plus susceptibles d'avoir affecté les CVE dans le passé ou de le faire actuellement ou dans le futur ont été identifiés (tableau 1). Les actions, projets et événements les plus déterminants pour chaque CVE sont ensuite analysés en détail dans les sections qui suivent, pour chacune des composantes.

Synthèse des actions, projets ou événements passés, présents ou futurs susceptibles d'avoir affecté ou d'affecter les CVE. Tableau 1

		rs		Composante valorisée de l'environnement (CVE)	e l'environnement (CVE)
Projet, action ou événement	Passé	En cou	Futur	Omble de fontaine	Milieux humides
Activités minières et extraction de substances	ıces ı	niné	rales	minérales de surface	
Sites d'exploration minière	×			ı	Déarsdation et parte de miliaux humides
(Fisher, Pershcourt, Randall, Vénus).					
Sites d'exploitation minière (Québec Lithium,	×			•	Dégradation et parte de miliaux humides
Molybdenite Corporation, Abcourt, Barvue)					Degradation et perte de l'illieux l'ullides
Sites d'extraction de substances minérales	×	×	×		Dégradation et perte de milieux humides
Activités forestières					
				Modification to north districts and actional	
				Modification et perte d'habitats du poisson	of and antimination and antimination of antimi
	;	>	>	Colliatage de liayeres cause par les apports de	ו ומקוופווומפט וווווופתי וומווומפט למו ופ
Chemins torestiers	×	×	×	matieres en suspension via les tosses de routes	passage de certains chemins
				Augmentation de la pression de pêche due à	Perte de milieux humides
				l'ouverture du territoire	
				Modification de l'habitat du poisson	Perte de milieux humides
Coupes forestières	×	×	×	Colmatage de frayères causé par les apports de	
				matières en suspension dans les cours d'eau	
Activités récréotouristiques					
Centre récréatif du Mont-Vidéo	×	×	×	ı	
Plage naturelle et camping rustique	×	×	×	Perturbation de l'habitat du poisson	•
					Fragmentation des milieux humides par le
Sentiers de motoneige et de véhignle tout-				Augmentation de la pression de nêche due à	passage de certains sentiers
terrain	×	×	×	l'ouverture du territoire	Dégradation de milieux humides causés par le
					passage de véhicules
					Perte et perturbations de milieux humides
				Modification de l'habitat du poisson causé par la	
Villégiature en bordure de lacs	×	×	×	dégradation de la bande riveraine et par le rejet	Perte et perturbations de milieux humides
				d'eaux usées domestiques	
				Modification de l'habitat du poisson causé par la	Dégradation des milieux humides causée par
Camps de chasse	×	×	×	dégradation de la bande riveraine et par le rejet	le rejet d'eaux usées domestiques
				d'eaux usées domestiques	Perte et perturbations de milieux humides

Synthèse des actions, projets ou événements passés, présents ou futurs susceptibles d'avoir affecté ou d'affecter les CVE. (suite) Tableau 1

		S		Composante valorisée	Composante valorisée de l'environnement (CVE)
Projet, action ou événement	Passé	En cour	Futur	Omble de fontaine	Milieux humides
Infrastructures – Urbanisme					
				Augmentation de la pression de pêche due à	
				l'ouverture du territoire	Fragmentation des milieux humides par le
Réseau routier et voie ferrée	×	×	×	X Perte d'habitat du poisson par empiètement et	passage de certaines routes
				modification d'habitat causé par le transport	Perte et perturbations de milieux humides
				sédimentaire vers les cours d'eau	
Projets de développement municipal	×		×	•	Dégradation et perte de milieux humides
Autres					
Site protégé (refuge biologique, forêt	>			Totaling it totided! of acitoracours to acitoracours	Protoction of concorrection dec military business
d'expérimentation, habitat faunique)	<			riotection et conservation de maditat du poissoi	r i otection i et conservation de maditat du poisson riotection et conservation des mineux numbes
	>	>	>	Création et modification de l'habitat du poisson	Oráctica do miliono bumidos
rieselice de casiois	<	<	<	Obstacle à la libre circulation du poisson	Cleation de Illineux Humaes

4. ANALYSE DES COMPOSANTES VALORISÉES DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 Omble de fontaine

4.1.1 Actions significatives

Certaines actions, projets ou événements ont influencé dans le passé et influenceront dans l'avenir les populations d'omble de fontaine du bassin versant de la rivière Fiedmont (tableau 1). Parmi ceux-ci, les plus susceptibles d'avoir eu ou d'avoir une influence sur cette CVE concernent les activités forestières. En effet, ces activités peuvent affecter l'omble de fontaine de différentes manières. De plus, il s'agit d'activités qui se poursuivent de façon continue pendant toute la période considérée pour l'analyse des effets cumulatifs, et elles touchent un territoire relativement vaste. Les autres actions, projets ou événements sont considérés comme ayant des effets peu significatifs sur les populations d'omble de fontaine du territoire à l'étude.

Activités forestières

Les activités forestières, par le biais des coupes de bois de même que par l'ouverture et l'entretien de chemins forestiers, peuvent contribuer à modifier le régime hydrologique et sédimentaire des cours d'eau et l'habitat de l'omble de fontaine. En effet, la réduction de la couverture végétale due aux coupes forestières peut mener à une augmentation du ruissellement sur les sols. Ce ruissellement peut être chargé en particules de sols et occasionner de plus grandes augmentations subites des niveaux d'eau et des débits dans les rivières. De plus, la réduction du couvert forestier est susceptible de favoriser une hausse de la température des eaux de surface. Ces deux effets ont un impact sur l'habitat du poisson.

La construction de chemins forestiers peut aussi avoir des répercussions sur l'omble de fontaine et sur son habitat. En effet, l'installation de ponceaux et de fossés de drainage modifie le régime d'écoulement naturel des eaux pouvant entraîner un plus grand apport sédimentaire dans les cours d'eau. Cet apport de sédiments favorise un colmatage du substrat de fraie pouvant réduire le succès de reproduction de l'omble de fontaine. Enfin, s'ils ne sont pas installés de façon appropriée, les nombreux ponceaux permettant aux chemins forestiers de traverser les cours d'eau sont susceptibles de compromettre la libre circulation des poissons, ce qui a pour effet de fragmenter et de détériorer l'habitat de l'omble de fontaine qui cherche à remonter les cours d'eau pour frayer.

Québec Lithium

GENIVAR
121-21686-00

Juin 2013

Finalement, la création de chemins forestiers rend le territoire plus accessible aux pêcheurs, favorisant ainsi une augmentation de la pression de pêche dans les cours d'eau localisés à proximité de ces chemins.

Activités récréotouristiques

Les activités récréotouristiques, dont notamment l'utilisation de sentiers de motoneige et de véhicule tout-terrain, peuvent avoir des effets significatifs sur l'omble de fontaine. En effet, tout comme pour les chemins forestiers, la présence de sentiers de motoneige et de véhicule tout-terrain contribue à ouvrir le territoire et à augmenter la pression de pêche sur l'omble de fontaine.

La présence de villégiature en bordure des lacs et de camps de chasse à proximité de plans d'eau peut contribuer à modifier ponctuellement l'habitat du poisson par le biais du rejet des eaux usées domestiques ou lorsque la bande riveraine est déboisée ou dégradée. Cette situation est encore plus problématique lorsque les camps de chasse temporaires situés en bordure des plans d'eau sont transformés en chalets permanents ou que les résidences saisonnières sont transformées en résidences permanentes. Enfin, il importe de mentionner que tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue est fermé pour l'émission de nouveaux baux d'abris sommaires, ce qui devrait prévenir l'intensification des impacts qui y sont associés dans les prochaines années.

Infrastructures

En rendant le territoire plus accessible aux pêcheurs, les routes favorisent l'augmentation de la pression de pêche dans les cours d'eau situés à proximité.

Comme pour les chemins forestiers, les talus des routes et les fossés de drainage mal stabilisés peuvent s'éroder et entraîner un transport sédimentaire vers les cours d'eau au point de traverse. Cet apport anthropique de sédiments peut affecter les habitats de reproduction de l'omble de fontaine.

Enfin, l'entretien hivernal des routes par l'épandage de fondants et d'abrasifs peut également avoir des effets significatifs sur l'omble de fontaine et la qualité de son habitat, particulièrement pour les très petits bassins versants. À la fonte des neiges, les produits utilisés pour l'entretien hivernal sont dirigés par ruissellement vers les lacs et les cours d'eau, et peuvent altérer l'habitat du poisson en y faisant temporairement augmenter la concentration de chlorures.

Autres actions, projets ou événements

Le refuge biologique présent dans le bassin versant de la rivière Fiedmont contribue à la protection et à la conservation de l'habitat du poisson puisque dans cette aire, les habitats et les espèces sont protégés de façon permanente. Les activités forestières y sont notamment interdites (MRNF, 2011). Il importe aussi de mentionner qu'il y a eu plusieurs ensemencements d'omble de fontaine dans le lac Lortie depuis le milieu des années 1940 et que 3 000 ombles ont aussi été introduits dans le lac Roy en 2005 (Jean-Pierre Hamel, MDDEFP, comm. pers. 2009).

La présence de nombreux barrages de castors contribue à modifier l'habitat du poisson. Bien que les étangs augmentent les superficies d'habitat aquatique, les barrages nuisent en revanche à la circulation du poisson dans le cours d'eau, réduisant ainsi la qualité de l'habitat aquatique en rendant les secteurs en amont inaccessibles pour les poissons en aval. Enfin, le réchauffement de l'eau et la stimulation de l'activité bactérienne dans les étendues d'eau créées sont susceptibles d'occasionner une réduction de la concentration en oxygène dissous pendant l'été, laquelle peut être un facteur limitant pour l'omble de fontaine.

4.1.2 État de référence

Les informations présentées dans l'étude approfondie indiquent la présence de plusieurs ruisseaux à omble de fontaine dans le secteur des installations projetées. Les pêches réalisées dans le cadre du projet indiquent que cette espèce fréquente notamment certains ruisseaux localisés en amont du bassin versant de la rivière Fiedmont, juste au sud des installations minières. Le lac Lortie abrite également cette espèce, qui n'est toutefois pas rapportée dans le lac Legendre.

4.1.3 Tendances historiques

La revue de littérature de même que l'ensemble des demandes d'informations soumises aux différents intervenants n'ont permis d'obtenir aucune information sur les tendances historiques de la population d'ombles de fontaine dans la zone d'étude considérée pour l'analyse des effets cumulatifs.

4.1.4 Mesures d'atténuation et de suivi

Plusieurs mesures d'atténuation et de suivi sont prévues afin de réduire l'importance des effets du projet sur le poisson et son habitat, notamment sur l'omble de fontaine. Les mesures d'atténuation suivantes visent la protection de l'habitat de la faune aquatique et sont tirées de la section 5.4.2 de l'étude approfondie :

- Mise en place des ponceaux en période autorisée par le règlement;
- Utilisation des matériaux granulaires propres pour la mise en place des batardeaux et leur stabilisation au moyen de membranes géotextiles ou d'empierrement;
- Stabilisation des endroits remaniés (p. ex. pentes de talus et piles de dépôts meubles) au fur et à mesure de la progression des travaux;
- Gestion de l'effluent minier (débit, fréquence) en fonction de la capacité du cours d'eau récepteur et contrôle de l'érosion potentielle;
- Prévention du transport de particules fines dans le milieu aquatique au-delà de la zone immédiate des travaux par un moyen efficace;
- Aménagements au lac Lortie pour conserver l'habitat au fur et à mesure de la modification du niveau du lac advenant une variation du niveau pour assurer le maintien d'un substrat adéquat pour les herbiers aquatiques, et la composition et la densité floristique;
- Si requis, restauration et aménagement d'habitats de poisson dans des sections du ruisseau R1 pour l'omble de fontaine;
- Si requis, restauration et aménagement d'habitats de poisson pour l'omble de fontaine au lac Roy.

De plus, il est à souligner qu'un programme de compensation sera mis en œuvre afin de pallier aux détériorations, destructions et perturbations d'habitats du poisson engendrées par le projet. Bien que ce programme ne soit pas encore défini, il pourrait viser spécifiquement des habitats de l'omble de fontaine. Ce programme de compensation sera préalablement approuvé par les autorités gouvernementales compétentes.

Afin de vérifier les effets du projet sur des composantes environnementales sensibles, plusieurs mesures de suivi sont également prévues. Les mesures de suivi suivantes sont tirées de la section 9.2 de l'étude approfondie et s'appliquent au poisson ou à son habitat :

- Suivi de la libre circulation des poissons dans les ponceaux;
- Suivi de la qualité de l'effluent minier de l'eau du cours d'eau récepteur;
- Suivi biologique du milieu récepteur (poissons, benthos et sédiments);
- Suivi hydrologique et biologique du lac Lortie;
- Suivi des aménagements compensatoires pour le poisson.

4.1.5 Effets cumulatifs

Grâce au respect des normes de qualité de l'eau, au traitement des effluents miniers, aux mesures qui seront mises en place pour éviter l'érosion et le transport sédimentaire dans les cours d'eau et au programme de compensation, le projet n'aura pas d'effet significatif sur les populations d'omble de fontaine. Les nombreuses mesures de suivi qui seront mises en place en phase d'exploitation permettront notamment de vérifier l'efficacité des mesures visant à minimiser les effets sur le poisson et son habitat.

Les impacts directs du projet, qui pourraient potentiellement se cumuler aux autres actions, projets ou événements passés, actuels ou futurs concernent la modification et la perte d'habitat de l'omble de fontaine. Cependant, il importe de rappeler que le programme de compensation qui sera mis de l'avant permettra d'éviter que le projet ne se traduise par une perte nette de la capacité de production en poisson. Ce projet devrait idéalement être réalisé, au moins en partie, à l'intérieur du bassin versant de la rivière Fiedmont ou du lac Lortie s'il existe des opportunités d'intervention.

Bien que les activités forestières aient pu ou pourront modifier les habitats de l'omble de fontaine dans le bassin versant de la rivière Fiedmont (carte 1), ces modifications sont ponctuelles et n'affecteront pas significativement les populations d'ombles de fontaine à l'échelle du bassin versant. De plus, aucune autre action, projet ou événement n'a été identifié comme ayant contribué de façon significative à une perte d'habitat pour l'omble de fontaine.

En somme, aucun évènement, action ou projet passé ou futur n'est susceptible d'avoir affecté ou d'affecter significativement les populations d'ombles de fontaine présentes dans les cours d'eau du bassin versant de la rivière Fiedmont ou dans le lac Lortie. Par conséquent, aucun effet cumulatif significatif sur cette CVE n'est à prévoir.

4.2 Milieux humides

4.2.1 Actions significatives

Quelques actions, projets ou événements ont influencé dans le passé et influenceront dans l'avenir les milieux humides présents dans la zone d'étude (tableau 1). Ceux qui sont les plus susceptibles d'avoir eu ou d'avoir une influence sur cette CVE concernent les activités minières et d'extraction de substances minérales de surface, les activités forestières, les activités récréotouristiques, de même que la présence d'infrastructures.

Activités minières et d'extraction de substances minérales de surface

Les anciens sites d'exploration et d'exploitation minières, de même que les sites d'extraction de substances minérales de surface qui ont été identifiés à l'intérieur des limites des localités d'Amos, Landrienne, La Corne et Barraute (carte 2), ont potentiellement contribué à la dégradation et à la perte de milieux humides.

Activités forestières

Les activités de coupe et de développement de chemins forestiers peuvent contribuer à la perte de milieux humides. Les chemins forestiers peuvent également engendrer une fragmentation des milieux humides et leur drainage partiel.

L'exploitation forestière peut aussi contribuer, de façon indirecte, à la création de milieux humides. En effet, en favorisant le développement d'essences feuillues, les interventions forestières favorisent la présence de castors. Leurs barrages ennoient les terres et créent alors des milieux humides.

Récréotourisme

La présence de sentiers de motoneige et de véhicule tout-terrain peut occasionner la fragmentation des milieux humides et la dégradation de ces milieux d'intérêt causée par le passage de véhicules. Des pertes de milieux humides peuvent également être occasionnées par la construction de tels sentiers.

La villégiature en bordure de lacs de même que les camps de chasse peuvent mener à une dégradation des milieux humides lors du rejet des eaux usées domestiques dans ou à proximité d'un milieu humide et par la circulation dans ces milieux. La construction de chalets peut également conduire à la perte de milieux humides.

Infrastructures

La présence du réseau routier et de la voie ferrée à l'intérieur des limites spatiales considérées pour cette CVE peut avoir entraîné une fragmentation ou même une perte de milieux humides.

Les divers projets de développement municipal qui ont été identifiés dans les municipalités d'Amos, de Landrienne, de la Corne et de Barraute ont pu dans le passé, ou pourront, dans le futur, contribuer à détruire ou à modifier des milieux humides.

Québec Lithium GENIVAR 121-21686-00 Juin 2013 Enfin, le mont-Vidéo projette d'augmenter l'offre d'hébergement au pied de la montagne.

Autres actions, projets ou événements

Grâce à la présence de castors dans la zone d'étude, des milieux humides se sont formés principalement en amont des barrages.

Entre la période de 1986-1988 et celle de 1989-1994, une hausse significative des densités de colonies de castors a été mesurée en Abitibi-Témiscamingue (Lafond *et al.* 2003). Dans cet intervalle, la pression de piégeage et la récolte ont diminué considérablement en raison de la baisse générale du prix des fourrures. Il est fort probable que cette densité ait encore augmenté aujourd'hui compte tenu de la diminution de la pression de piégeage.

Quant aux sites protégés, tels que les refuges biologiques et les habitats fauniques, ils contribuent à protéger et à conserver certains milieux humides de la zone d'étude.

4.2.2 <u>État de référence</u>

Les données de Canards Illimités Canada (2009) indiquent que la superficie occupée par les milieux humides dans les localités de la zone d'étude couvre actuellement 19 509 ha, soit 12,6 % du territoire (tableau 2).

Tableau 2 Superficies de milieux humides dans la zone d'étude

Localité	Superficie totale (ha)	Milieux humides non classifiés (ha)	Pourcentage de milieux humides dans la localité (%)
Amos	43 510	6 129	14,1
Barraute	50 413	6 855	13,6
La Corne	32 982	1 340	4,1
Landrienne	27 498	5 185	18,9
Total pour l'ensemble des localités	154 403	19 509	12,6

Source: Canards Illimités Canada, 2009.

Selon les cartes écoforestières, les milieux humides de la zone d'étude occuperaient une superficie bien plus vaste, soit 71 250 ha (carte 2), ce qui représente près de la moitié de la zone considérée. Les données issues des cartes écoforestières permettent d'identifier un plus large éventail de milieux humides que les données de Canards Illimités Canada, ce qui explique la disparité entre ces deux sources.

4.2.3 <u>Tendances historiques</u>

La revue de littérature de même que les nombreuses demandes faites auprès de différents ministères n'ont pas permis d'obtenir d'informations concernant les tendances historiques des milieux humides dans les municipalités de La Corne, de Barraute, de Landrienne et sur le territoire de la ville d'Amos.

Bien qu'en conditions naturelles l'évolution des milieux humides puisse s'étendre sur de très longues périodes, les activités anthropiques ont généralement pour effet d'accélérer ces changements en favorisant parfois la création de milieux humides ou la disparition de ceux-ci. Dans ce contexte, il est probable que la répartition des milieux humides du secteur considéré se soit modifiée au fur et à mesure que l'empreinte humaine sur le territoire s'est accentuée. Malgré ces changements probables, les milieux humides continuent d'occuper une large proportion du territoire régional qui demeure relativement peu perturbé par l'activité humaine.

4.2.4 Mesures d'atténuation et de suivi

Différentes optimisations au projet et mesures d'atténuation sont proposées dans le cadre de l'étude approfondie, dont :

- Sélection de solutions de rechange pour la localisation d'infrastructures qui minimisent l'empiètement sur les milieux humides;
- Identification et respect de mesures de protection adéquates lors d'intervention à proximité des milieux humides avec connectivité hydrologique.

4.2.5 Effets cumulatifs

L'analyse des effets du projet sur les milieux humides démontre que l'effet résiduel sur cette composante sera non important.

Les principaux effets du projet qui pourraient potentiellement se cumuler aux autres actions, projets ou événements concernent surtout la modification et la perte de milieux humides. Le projet minier se traduira par la perte d'environ 31 ha de superficies occupées par des milieux humides. Il faut toutefois préciser que la localisation du concentrateur et des bâtiments de service a été optimisée de manière à réduire l'empiétement dans une vaste tourbière d'environ 18 ha localisée au sud du lac Lortie. Toutefois, il est inévitable que le projet occasionne certains empiétements dans les milieux humides puisque ceux-ci occupent une grande proportion du territoire. En effet, d'après les données issues de la carte écoforestière, environ 15 % de la zone d'étude locale est occupée par des milieux humides, soit 659 ha. Moins de 5 % de cette superficie sera affectée par le projet.

Quant aux superficies de milieux humides affectées par les autres actions, projets ou événements, il n'a pas été possible de les quantifier. Ces pertes de milieux humides peuvent toutefois être qualifiées de mineures compte tenu de la grande étendue des milieux humides dans la zone d'étude (carte 2). De plus, d'autres actions, projets ou événements positifs contribuent à la protection et à la conservation des milieux humides dans la zone d'étude. En effet, les sites protégés contribuent à la conservation de certains milieux humides de la zone d'étude. D'autre part, il y a lieu de croire que la population de castors dans la région se maintiendra dans l'avenir, et que cette espèce continuera de favoriser la création de nouveaux milieux humides.

Il convient également de rappeler que les projets de développements futurs continueront à faire l'objet d'évaluations environnementales visant à réduire les effets environnementaux négatifs. Cela permettra également de minimiser les effets cumulatifs sur les composantes les plus sensibles du milieu.

5. RÉFÉRENCES

- CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2009. Portrait des milieux humides. Région Administrative de l'Abitibi-Témiscamingue (08). Présentation Powerpoint.
- GENIVAR. 2013. Projet d'exploitation minière de carbonate de lithium. Québec Lithium. Étude approfondie. Rapport de GENIVAR à Québec Lithium inc. 258 p. et annexes.
- LAFOND, R., C. PILON, Y. LEBLANC. 2003. Bilan du plan d'inventaire aérien des colonies de castors au Québec (1989-1994). Société de la faune et des parcs du Québec. Direction du développement de la faune. Québec. 89 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (MRNF). 2011.

 Les refuges biologiques : des forêts mûres ou surannées représentatives
 du patrimoine forestier du Québec. http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/
 amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp